

Séance du mercredi 08 novembre 2023

Date de la convocation: 19/10/2023

Membres en exercice : 13 *huit novembre deux mille vingt-trois à 20h30 ,l'assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie, à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Bruno GAINAND,*

Présents : 9

Votants : 10

Nombre de votes pour : 10

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Présents : Bruno GAINAND, Alain RODRIGUES, Eric BOYER, Charles-Alexandre CARON de FROMENTEL, Laura DE BRITO, Cédric DESPLATS, Peggy MARTINEL, Valérie TOUSCH, Florence TROISVALLETS

Représentés : Gabriel VERCRUYSSSE représenté par Alain RODRIGUES

Excusés : Séverine RÉGUÈME

Absents : Philippe JOLY, Solène NAUSSY

Secrétaire de séance : Laura DE BRITO

DE_2023_039 - Objet : Salle culturelle et sportive : Révision des prix de la location à appliquer sur les demandes de réservation formulées à compter du 01/01/2024

DE_2023_039 Salle culturelle et sportive : Révision des prix de la location à appliquer sur les demande de réservation formulées à compter du 01/01/2024

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la location de la salle culturelle et sportive (réservation incluant le week-end complet, du samedi 09h au dimanche 19H)

Pour les habitants de PECY	500 €
Pour les habitants extérieurs	800 €
Pour les réservations par un foyer de PECY, pour lequel un des enfants fêterait son 18 ^{ème} anniversaire(cette modalité de réservation doit être effective un mois avant ou un mois après la date d'anniversaire constatée sur présentation d'un justificatif de domicile, du livret de famille et d'une pièce d'identité du jeune homme ou de la jeune fille)	250 €

Compte tenu du contexte économique actuel (inflation), de l'augmentation des charges communales liées à ce site, il propose que les tarifs soient révisés comme suit :

Pour les habitants de PECY	650 €
Pour les habitants extérieurs	1 000 €
Pour les réservations par un foyer de PECY, pour lequel un des enfants fêterait son 18 ^{ème} anniversaire(cette modalité de réservation doit être effective un mois avant ou un mois après la date d'anniversaire constatée sur présentation d'un justificatif de domicile, du livret de famille et d'une pièce d'identité du jeune homme ou de la jeune fille)	350€

Après délibération, les membres présents et représentés, à 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention
Approuvent l'augmentation des tarifs de la locations de la salle culturelle et sportive telle que la
présentation ci-dessus

- Décident de l'application des nouveaux tarifs de la locations de la salle culturelle et sportive aux
demandes de réservation formulées à compter du 1^{er} janvier 2024

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Laura DE BRITO

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09/11/2023
et publié ou notifié
le 09/11/2023



Le Maire,
Bruno GAINAND

